

PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE DU 26 SEPTEMBRE 2024
20h00, Salle polyvalente du Collège du Fey, Moudon

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

M. Jean-François Détraz	Délégué du Conseil de Bussy
M. Christophe Rosa	Délégué suppléant du Conseil de Bussy
Mme Christine Gonus	Déléguée du Conseil de Chavannes
Mme Françoise Crausaz	Déléguée de la Municipalité de Chavannes
M. Grégoire de Weck	Délégué de la Municipalité de Curtilles
M. Luc Magnenat	Délégué du Conseil de Dompierre
M. Arthur Lehmann	Délégué de la Municipalité de Lovatens
Mme Barbara Duperrex	Déléguée suppléante du Conseil de Lovatens
Mme Nathalie Delessert	Déléguée du Conseil de Lucens
Mme Camille Proust	Déléguée suppléante du Conseil de Lucens
M. Serge Demierre	Délégué de la Municipalité de Moudon
M. Felix Stürner	Délégué suppléant de la Municipalité de Moudon
Mme Nicole Egli Anthonioz	Déléguée du Conseil de Moudon
M. Mario Macerola	Délégué du Conseil de Moudon
M. André Zimmermann	Délégué du Conseil de Moudon
Mme Kim Gigon	Déléguée de la Municipalité de Rossenges

Non excusés :

Mme Nathalie Boder	Déléguée suppléante du Conseil de Chavannes
M. Laurent Marti	Délégué suppléant de la Municipalité de Chavannes
M. Eric Bessard	Délégué suppléant de la Municipalité de Curtilles
M. Selman Ismajli	Délégué suppléant du Conseil de Moudon

A 20h00, **M. Georges-Alexandre Duc, Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés. Mme Anita Paccaud membre du Codir est également excusée.

La secrétaire procède à l'appel. 24 membres sont présents et 10 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Duc déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

Voici l'ordre du jour accepté tel que présenté :

1. PV de la séance du 23 mai 2024
2. Courrier
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Communications du Conseil d'établissement
7. Préavis 07-2024 – Budget 2025
8. Postulat accueil parascolaire durant les vacances scolaires :
réponse du Comité de direction
9. Divers et propositions individuelles
10. Dates des prochaines séances

1. PV de la séance du 23 mai 2024

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est approuvé par tous les membres.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 est **accepté** à l'unanimité.

2. Courrier

Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Sarah Pichonnat, déléguée de la commune de Lovatens.

3. Assermentations

Monsieur le Président assermente une déléguée :

- Mme Catherine Schäppi

4. Communications du Bureau

Suite à la démission de Mme Sarah Pichonnat et sans nouvelle de la part de la commune de Lovatens, Mme Barbara Duperrex, actuelle suppléante, devient membre et une nouvelle personne suppléante doit encore être présentée par la commune de Lovatens.

5. Communications du Comité de direction

M. Eric Roussel informe d'une modification des horaires des cars scolaires au 15 décembre 2024.

6. Communications du Conseil d'établissement

Néant

7. Préavis 07-2024 – Budget 2025

La rapporteuse de la Commission de gestion Mme Nicole Egli Anthonioz étant excusée, le Président donne la parole à M. Patrick Gavillet pour la lecture du rapport au complet avant l'ouverture de la discussion dicastère par dicastère.

1. Administration générale

La parole n'est pas demandée

2. Finances

La parole n'est pas demandée

3. Bâtiments

La parole n'est pas demandée

5. Instruction publique

M. Cédric Crausaz, délégué de la commune d'Hermenches évoque le point 510.4512.01 *Subvention Jeunesse et Sport* relevé dans le rapport de la Commission de gestion et demande pourquoi cette subvention n'a pas été identifiée auparavant.

M. Vincent Bessard explique que l'AISMLE a repris la gestion des camps précédemment gérés par les écoles. La subvention ne figurait pas dans les comptes de l'AISMLE car elle était demandée par les écoles.

7. Affaires sociales

La parole n'est pas demandée

Comptes par nature

La parole n'est pas demandée

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 26 septembre 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. **d'approuver le budget 2025 présentant un excédent de charges de CHF 7'490'053.00 à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres pour la partie scolaire ;**
2. **d'approuver le budget 2025 présentant un excédent de charges de CHF 1'371'280.00 à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'utilisation entre les communes membres pour l'accueil parascolaire.**

8. Postulat accueil parascolaire durant les vacances scolaires : réponse du Comité de direction

Le Président donne la parole à **M. Sébastien Jung** pour la lecture de la réponse du Comité de direction au postulat.

La discussion est ouverte.

Mme Laetitia Seitenfus, déléguée de la commune de Moudon remercie le Codir pour son travail et sa réponse au postulat.

M. Sébastien Jung ajoute que le hasard du calendrier a permis de faire l'étude du postulat en amont avant l'obligation de développer au moins une offre durant 4 semaines de vacances scolaires, selon la stratégie pour 2025-2030 de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) comme indiqué dans la réponse du Codir au postulat.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 26 septembre 2024,
- vu le rapport du Comité de direction relatif au postulat « Ouverture de l'UAPE durant les vacances scolaires vaudoises » de Mme Camille Proust,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- de prendre acte du rapport concernant le postulat et de le classer.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Sabrina Meriem, déléguée de la commune de Lucens demande si le canapé forestier détruit durant les vacances est prévu d'être reconstruit.

M. Patrick Gavillet informe que le groupement forestier a été mandaté pour remettre en état le canapé forestier pour fin novembre 2024. Pendant les travaux, les classes pourront aller au refuge.

La parole n'est plus demandée.

10. Prochaines séances

Une séance extraordinaire du Conseil intercommunal est fixée au 5 mars 2025

La date retenue pour la séance de commission(s) est le 11 février 2025.

Le prochain Conseil intercommunal ordinaire concernant les comptes est fixé au 22 mai 2025.

La date retenue pour la séance de commission(s) est le 30 avril 2025.

Monsieur le Président souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 20h35.

Ainsi fait à Moudon, le 26 septembre 2024

Georges-Alexandre Duc
Président

Anne-Marie Paccaud
Secrétaire